

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

Direction départementale des Territoires  
d'Indre-et-Loire

Service de l'eau et des ressources naturelles

Unité Ressources en Eau

Nos réf. : JPP/FM

Eau/AEP/PERIMETRE/AVIS AEP LES/2018/AVIS LSE AE F2 F3 LOCHES  
CC LOCHES SUD TOURAINE

Affaire suivie par : Florence MAINTIER

Tél. : 02 47 70 82 16

Mél : florence.maintier@indre-et-loire.gouv.fr

Tours, le 30/07/2018

**Le Directeur départemental,**

à

PREFECTURE  
DIRECTION DE LA COORDINATION  
DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL  
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

A l'attention de Mme LEMESLE

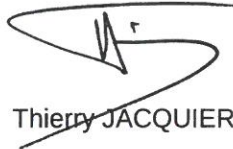
Objet : Autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants du code de l'environnement:  
**EXPLOITATION DES FORAGES F2 ET F3 SITUES SUR LA COMMUNE DE LOCHES PAR LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE**

Le dossier d'autorisation environnementale présenté par la Communauté de Communes Loches Sud-Touraine, relatif à l'exploitation des forages F2 et F3 situés sur la commune de Loches, n'appelle aucune observation de ma part.

Vous trouverez sur la plateforme ANAE l'avis formulé par la DDPP ainsi que le constat d'absence d'avis de l'Autorité Environnementale, l'intitulé du dossier étant : AEU\_37\_2018\_10\_PRELEVEMENT DANS LES FORAGES AEP F2 ET F3 SUR LA COMMUNE DE LOCHES\_37-2018-00029.

Je considère que ce dossier peut être soumis à la procédure d'enquête publique.

Pour le directeur départemental,  
L'adjoint au chef du service de l'eau  
et des ressources naturelles,



Thierry JACQUIER

Copie transmise pour information à :

- Monsieur le président de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine
- **HADES – SAINT AVERTIN**